

QUESTION D'ACTUALITE

A MONSIEUR LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Plan autisme

Monsieur le Préfet,

Le 3^{ème} plan autisme s'attache à donner une nouvelle impulsion dans le travail de l'ensemble des professionnels et des partenaires autour de la question de l'autisme.

Ainsi, un volet vise à renforcer la formation en intégrant notamment les nouvelles méthodes comportementales et développementales. Il convient de saluer cette avancée tout comme celle qui permettra de favoriser le développement d'un label qualité "autisme" pour les établissements et les services.

Enfin, et c'est certainement l'un des volets fondamentaux, il est envisagé de travailler sur la question de la détection, du diagnostic et de l'intervention précoce. Ce volet est primordial pour permettre à la France de rester aussi innovante que certains de ces voisins européens comme l'Espagne et la Belgique.

En Lorraine, cette volonté de travailler sur le développement et l'accompagnement précoce s'est traduite par l'ouverture d'une unité d'enseignement en maternelle.

Aussi je souhaitais savoir, monsieur le Préfet, si d'autres initiatives seraient développées prochainement en Lorraine.

Je vous remercie.

Séance du Conseil Départemental du 21 septembre 2015

Question du Groupe socialiste, écologiste et républicain

Réponse de M. le Préfet :

Madame la Conseillère Départementale, Monsieur le Conseiller Départemental,

Le plan d'actions régional pour l'autisme lorrain a été publié par l'Agence Régionale de Santé en novembre 2014. Il est composé de 6 axes et de 21 actions réparties sur 5 ans. Plusieurs actions concernent le repérage, le diagnostic et l'intervention précoce pour une scolarisation sans rupture de parcours.

Concernant le repérage et le diagnostic précoce, le plan régional prévoit de mettre en place un réseau structuré en positionnant des acteurs sanitaires et médico-sociaux en première ligne de diagnostic simple : Centres Médico-Psychologiques, les Centres d'Action Médico-sociale Précoce, les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques, services de pédopsychiatrie. Des actions de formation sont financées pour accompagner les professionnels à la réalisation de diagnostic, ainsi qu'à l'accompagnement des enfants.

Concernant les Unités d'Enseignement en école Maternelle, deux sont déjà installées dans les Vosges (2014) et la Moselle (2015), les projets de Meuse et de Meurthe-et-Moselle devant faire prochainement l'objet de précisions.

Pour approfondir ce sujet, qui est de la compétence de l'Agence Régionale de Santé, son Directeur Général et ses collaborateurs se tiennent à la disposition du Président et des élus du Conseil Départemental.